

BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE DES BOUCHES-DU-RHONE

REGLEMENT INTERIEUR de la SALLE D'ACTUALITE

La Salle d'actualité est un service de la Bibliothèque départementale des Bouches-du-Rhône. Elle propose un accès à l'actualité, l'information et la formation de manière autonome et individuelle ou en groupe, sous forme d'ateliers proposés par le personnel.

Le présent règlement a pour but de déterminer les conditions de fonctionnement de cet espace. Toute présence en Salle d'actualité implique de s'y conformer, de même qu'à la Charte Internet et Multimédia pour l'utilisation des postes informatiques.

Le non respect des dispositions énoncées ci-dessous expose l'usager à une exclusion temporaire ou définitive par le personnel de la Bibliothèque départementale, chargé de l'application du règlement intérieur.

I) Conditions d'accès

La Salle d'actualité est ouverte à tous, cependant les mineurs restent sous la responsabilité de leurs parents ou tuteur légal. Les enfants de 6 à 10 ans doivent être accompagnés d'un parent ou d'un aîné mais peuvent participer seuls à des ateliers. Les enfants de moins de 6 ans ne peuvent utiliser l'espace et le multimédia qu'en présence d'un adulte qui les accompagne.

II) Règles de vie collective, surveillance des locaux

Les usagers sont tenus de respecter le calme à l'intérieur des locaux ainsi que la neutralité du service public. Une tenue et un comportement corrects sont exigés.

Boissons et nourriture ne sont pas autorisés dans la salle d'actualité. L'usage du téléphone portable et de baladeurs sont interdits, de même que l'accès de la salle aux animaux.

Les usagers sont responsables de leurs effets personnels. La Bibliothèque départementale dégage toute responsabilité en cas de vols.

En cas de problème, le personnel de la salle se réserve le droit de faire intervenir le service de sécurité des Archives et Bibliothèque départementales et d'exclure toute personne dont le comportement serait de nature à gêner le fonctionnement du service ou à mettre en danger les autres usagers et le personnel.

Toute dégradation, toute tentative de vol de matériel ou de documents, toute détérioration des locaux, des matériels et des mobiliers seront sanctionnées. Elles pourront faire l'objet d'un signalement à la police et de poursuites judiciaires, en application du code du patrimoine et notamment de l'article L.114-2 concernant les infractions relatives aux destructions, dégradations et détériorations du patrimoine.

III) Fonctionnement de la Salle d'actualité et services proposés

- Consultation des documents

L'ensemble des documents de la salle est en accès libre et gratuit, mais uniquement consultable sur place. Aucun prêt de document n'est consenti.

- Impressions et photocopies

Une imprimante et une photocopieuse permettent aux usagers de reproduire les documents consultables en Salle d'actualité, dans le respect de la législation en vigueur.

Il est demandé aux usagers de respecter les règles énoncées ci-dessous :

- Toute utilisation de l'imprimante ou de la photocopieuse nécessite une inscription à l'espace Multimédia de la Salle d'actualité (voir ci-dessous)

- **Impressions et photocopies sont réservées à un cadre strictement documentaire et limitées à un usage privé. Seule la copie de documents de la Salle d'actualité est autorisée.**
 - Le nombre d'impressions/copies autorisées est de **10 par jour**, dans la limite de **50 par mois**
 - **L'impression d'images est interdite.** Une dérogation peut cependant être accordée par le personnel de la salle pour la réalisation de travaux professionnels, scolaires ou documentaires
 - L'impression/copie d'une page recto verso équivaut à deux impressions
 - La photocopie d'une page A3 équivaut à deux impressions
- Cahier de suggestions et de réclamations

Un cahier de suggestions et de réclamations est tenu à disposition du public sur la banque d'accueil.

IV) Inscriptions

- Une inscription auprès de la banque d'accueil est nécessaire pour bénéficier de l'espace Multimédia et de la photocopieuse.
- Pièces à apporter et modalités d'inscription :
- **18 ans et plus :**
Pièce d'identité, signature de la Charte Internet et Multimédia
- **Jeunes de 14 à 17 ans**
Livret de famille ou carte d'identité
Une photo d'identité
Autorisation parentale signée
Co-signature de la Charte Internet et Multimédia par l'enfant et par le parent
Pièce d'identité de l'adulte signataire
- **Enfants de 6 à 13 ans**
Mêmes pièces que ci-dessus et présence obligatoire d'un parent.
- Conformément à la loi « Informatique et libertés », l'utilisateur dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles fournies lors de l'inscription.
Ces informations ne peuvent être divulguées ni utilisées hors du cadre de la Bibliothèque départementale.

V) Fonctionnement de l'espace Multimédia

A) Description des services Internet et Multimédia

- La Salle d'actualité dispose de sept postes informatiques publics :
- 2 postes en rez-de-chaussée : connectés à Internet, ils sont **destinés (en priorité) à la recherche documentaire**, notamment à l'aide d'une sélection de ressources électroniques choisies pour la qualité de leur contenu et leur caractère pédagogique.
- 5 postes en mezzanine : ils sont destinés à l'auto-formation, la bureautique, à des jeux éducatifs, des ateliers ou des entraînements liés aux initiations dispensées.

B) Conditions d'accès et modalités de consultation

- Carte d'utilisateur
- La présentation de la carte d'utilisateur personnelle délivrée lors de l'inscription est obligatoire à chaque réservation de session multimédia, chaque prise de session multimédia et chaque utilisation de la photocopieuse.
- L'utilisateur reste responsable de sa carte en cas de perte ou de vol, et doit le signaler dans les meilleurs délais à l'accueil de la Salle d'actualité. Une nouvelle carte ne pourra être établie que deux semaines après la déclaration de perte.

- Accès aux sessions multimédia pour les mineurs :
- Recherche documentaire sur Internet, auto-formation et bureautique :
Accès libre pour les 11-17 ans après inscription
Les moins de 11 ans doivent être accompagnés d'une personne majeure.
- Ateliers « jeux » et jeux en individuel (mezzanine) :
A partir de 6 ans après inscription . Attention : pour les sessions de jeux en individuel, les enfants qui ne sont pas autonomes doivent être accompagnés d'un aîné.

- Temps de consultation

Par jour, chaque usager peut bénéficier :

- d'une session de « Recherche documentaire sur Internet » de 45 minutes en rez-de-chaussée.
- d'un atelier d'initiation de 2 heures **ou** d'une session multimédia d'1 heure en mezzanine. 3 sessions maximum par semaine et par personne

- Conditions de consultation

Un même poste informatique ne peut être consulté par plus de deux personnes à la fois.

C) Réservations, absences, annulations et retard

- Réservations

Sessions « Recherche documentaire par Internet » :

- Possibilité de réserver pour la semaine en cours et la semaine suivante
- Une seule réservation possible

Sessions « atelier », « auto-formation », « bureautique », « jeux éducatifs », « entraînement » :

- Une seule réservation possible à la fois
- Absences, annulations, retards :
 - En cas d'absence, prévenir par téléphone ou courriel au moins 24 heures à l'avance.
Les absences non signalées seront soumises aux pénalités suivantes :
Ateliers : 1 mois d'exclusion des ateliers
Autres types de sessions : 2 semaines d'exclusion
 - En cas d'annulation de dernière minute :
Ateliers et autres sessions multimédia en mezzanine : pénalité d'absence au bout de la seconde fois

VI) Modification du Règlement intérieur et de la Charte Internet et Multimédia

La direction se réserve le droit de modifier la charte sans préavis. Les usagers devront donc se tenir au courant de l'évolution éventuelle de ses articles.

Lu et approuvé

Date :

Nom :

Prénom :

Signature :

Pour les mineurs, le parent ou tuteur : Lu et approuvé

Nom :

Prénom :

Signature :